

Code de vie



Soutien au Comportement Positif

L'école primaire St-Sauveur reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer les comportements appropriés et positifs chez les élèves. Ceci, afin de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire, dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. En misant sur le positif, nous espérons encourager les élèves à être respectueux, responsables et impliqués. Ainsi, le RESPECT, la RESPONSABILITÉ et l'implication (pavillon DLV) sont les des valeurs qui guident nos interventions dans le cadre des règles de conduite et de sécurité dans notre école. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire des bons choix. Les attentes comportementales sont enseignées et renforcées à l'aide de plans de leçon. Elles sont en lien avec les valeurs de l'école. Elles sont aussi transférables dans la vie de tous les jours.

Lorsque des comportements positifs seront observés, tous les membres du personnel de l'école donneront aux élèves des renforcements verbaux, non-verbaux et tangibles (coups de cœur ou étoiles). Ceux-ci seront comptabilisés et permettront à tous les élèves d'accéder à des privilèges individuels, à des récompenses-classe et à des célébrations-écoles.

Voici des suggestions d'activités que vous pouvez faire avec votre enfant lorsqu'il reçoit son privilège individuel et qu'il adopte de bons comportements qui intègrent les valeurs du pavillon :

- * Cuisiner son plat favori
- * Faire un jeu de société
- * Faire une activité ou pratiquer un sport avec votre enfant
- * Lui permettre de rester debout 20 à 30 minutes de plus un soir de fin de semaine
- * Petite surprise
- * Aller chercher votre enfant pour dîner avec lui
- * Lui ajouter une collation spéciale dans sa boîte à lunch
- * Lui écrire un petit mot doux dans sa boîte à lunch
- * Lui envoyer une carte de félicitations par la poste
- * Lui permettre de choisir le déjeuner du samedi ou dimanche
- * Votre enfant se choisit une grignotine à acheter lors de la prochaine épicerie
- * Toute autre idée originale qui plaît à votre enfant
- * Faites un retour avec votre enfant pour ce qui lui a valu ce tangible (étoile ou coup de cœur)

www.scp-pbis.com

Les attentes comportementales dans les différents milieux

		En classe	Corridors et escaliers	Toilettes	Cafétéria	Cour d'école
Nos valeurs	Respect	<ul style="list-style-type: none"> - J'arrive calmement et à l'heure. - Je lève la main et j'attends mon droit de parole. - J'écoute les adultes et mes pairs attentivement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je circule toujours en rang à droite, calmement et en silence pendant les heures de classe. Aux entrées et aux sorties, les élèves peuvent parler. - Je me déplace de façon respectueuse. - Je respecte l'espace et la propriété des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je demeure silencieux. - Je respecte mon intimité et celle des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je mange des aliments sains à l'heure prévue. - Je reste assis et je mange calmement à ma table. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte l'horaire du parc-école - Je joue aux endroits appropriés : cour asphaltée, parc-école, balançoires, cour arrière en gravier. - Je respecte les réalisations des autres : fort de neige ou château de sable...
	- J'utilise un langage et des gestes respectueux.		- Je garde les lieux propres.			
	Implication	<ul style="list-style-type: none"> - Je fais des efforts pour réussir. - Je m'applique et je remets des travaux de qualité dans les délais prévus. - Je participe activement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je garde mon casier propre et organisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'avertis un adulte s'il y a un problème. - Je contribue à la propreté des lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je recycle, composte et ramasse mes déchets et ceux qui ne sont pas les miens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je participe activement. - Je fais un bon choix de jeux.
- Je m'engage à demander ou à offrir de l'aide.		- Je montre l'exemple par mes bons comportements.				
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'installe à ma place. - Je me prépare rapidement. - Je m'assure d'avoir tout mon matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je circule avec permission. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je tire la chasse d'eau lorsque j'ai terminé. Je tire la chasse d'eau - Je me lave les mains. - Je quitte rapidement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je nettoie ma place. - J'attends le signal de la surveillante avant de quitter. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je prends soin et je rapporte le matériel qui m'est prêté. - À la cloche, je cesse mes activités et je prends mon rang calmement et en silence. 	
<ul style="list-style-type: none"> - J'applique les consignes données par l'adulte. - Je prends soin du matériel et de mon environnement. - Je porte le polo bleu, blanc ou gris et une veste ou coton ouaté avec capuchon de couleur unie. - Je suis au bon endroit au bon moment. - Je circule en marchant. 						

Les attentes comportementales dans les différents milieux

		Bibliothèque	Labo informatique	Gymnase	Vestiaires	Autobus
Nos valeurs	Respect	- J'adopte le ton de voix demandé par l'adulte.	- J'adopte le ton de voix demandé par l'adulte.	- Je fais preuve d'un bon esprit sportif. - J'utilise le matériel adéquatement. - J'adopte le ton de voix demandé par l'adulte. - J'adopte des comportements sécuritaires.	- Je respecte mon intimité et celles des autres. - Je suis en silence.	- J'applique les règlements du transport de la CSL.
	Implication	- Je profite de ce moment pour découvrir et apprécier le monde littéraire.	- J'utilise les ressources pour ma réussite.	- Je participe activement. - Au signal de l'adulte, j'arrête toutes mes activités.	- Je maintiens un climat calme.	- Je maintiens un climat calme. - Je coopère avec le chauffeur pour la sécurité de tous.
	Responsabilité	- Lorsque je consulte un livre, je m'assure de le replacer au bon endroit.	- Je me conforme aux règles convenues dans le contrat TIC.	- Je porte la tenue sportive.	- Je me change dans le temps alloué. - J'utilise un crochet et un casier pour mes effets.	- Je m'assois correctement à la place qui m'est assignée par le conducteur et j'y reste pendant tout le transport.
		- J'utilise un langage et des gestes respectueux.			- Je garde les lieux propres.	
		- Je m'engage à demander ou à offrir de l'aide.			- Je montre l'exemple par mes bons comportements.	
		- J'applique les consignes données par l'adulte - Je prends soin du matériel et de mon environnement. - Je porte le polo bleu, blanc ou gris et une veste ou un coton ouaté avec capuchon de couleur unie. - Je suis au bon endroit au bon moment. - Je circule en marchant.				

INFORMATIONS AUX PARENTS

Horaire et surveillance

- Le secrétariat est ouvert de 7h30 à 15h30 du lundi au vendredi. Les heures sont différentes pendant la période estivale.

MARIE-ROSE

Précolaire

Accueil	07h45 à 08h00
Début des classe	08h00
Dîner	11h11 à 13h10
Départ des élèves	15h10 à 15h23

Primaire

Accueil	07h45 à 08h00
Début des classe	08h00
Dîner	11h30 à 12h45
Départ des élèves	15h10 à 15h23

DE LA VALLÉE

Accueil	07h50 à 08h05
Début des classe	08h05
Dîner	11h40 à 12h55
Départ des élèves	15h23 à 15h33



***SVP Respectez les heures d'arrivée pour favoriser le bon fonctionnement de la classe. Merci !!**

- La surveillance du matin débute à 7h45 au pavillon Marie-Rose et 7h50 au pavillon De la Vallée. Nous vous demandons de respecter ces horaires car **il n'y a aucune surveillance avant cela**. Donc, nous ne sommes pas responsables des enfants en dehors de l'heure mentionnée plus haut.

Absences

- Lorsque votre enfant doit s'absenter de l'école, S.V.P., **communiquez avec nous avant 8h le matin** au **450-227-2686 p.34000 à de la Vallée**, et au **450-227-2660 p.35180 à Marie-Rose** pour nous en donner la raison. Un répondeur prend les messages en tout temps. (N'oubliez pas de donner le groupe de votre enfant, le motif et la durée de l'absence)
- **Il est très important de respecter les heures de classe.** Nous vous demandons d'être vigilants sur l'heure du début des classes et aussi de la fin des classes. Nous vous rappelons également que les enseignantes ne sont pas tenues de reprendre le temps de classe perdu lors d'une absence d'un élève. **Donc, les motifs comme les rendez-vous chez la coiffeuse, les sorties de famille, les cours privés et le magasinage ne devraient pas être des raisons pour s'absenter de l'école.** Nous vous demandons votre collaboration.
- Si vous êtes capables de prévoir d'avance l'absence de votre enfant, veuillez en aviser le secrétariat.

Organisation du midi

- Tout élève **dînant à l'extérieur** doit être de **retour à l'école pour 12h40** et l'entrée se fait par la cour extérieure. Pour les élèves marcheurs qui vont dîner à la maison, le parent doit compléter le formulaire « élèves marcheurs ». **S'il revient dans la cour d'école plus de 10 minutes avant la cloche, les frais de surveillance sont obligatoires.**
- **Un service de concession alimentaire est disponible du lundi au vendredi**, Côté Bouffe, brigade gourmande: Un menu équilibré, nutritif et surtout respectant la politique alimentaire du CSSL. Le coût est de 5.75\$ pour le repas complet (soupe, repas, dessert maison, jus ou lait).
Il est important de s'inscrire sur le site internet www.cotebouffe.com pour réserver le repas de votre enfant afin que nous prévoyions assez de repas pour tous les élèves.
- **Politique alimentaire**
- **Allergie**

Départ des élèves

- Si vous venez chercher votre enfant à la fin de la journée, prendre note que vous devez le récupérer dehors, près de la clôture de la cour d'école et non au secrétariat.
- S'il y a un changement d'horaire pour le départ de votre enfant **VOUS DEVEZ LE NOTER À SON AGENDA**, s'il ne l'a pas, utilisez une autre feuille. Si le changement est imprévu, vous devez téléphoner au service de garde si votre enfant y est inscrit ou si vous désirez l'inscrire. Sinon, téléphoner au secrétariat de l'école si votre enfant doit être à la clôture ou à l'autobus. **AVANT 13 H 30 SVP.** Nous ferons le message à l'enseignante. **AUCUN CHANGEMENT NE SERA ACCEPTÉ APRÈS 13 H 30.**

La cour d'école et le stationnement

- **Marie-Rose :**
Utiliser le stationnement de l'église. Pour des raisons de sécurité, les parents ne sont pas admis sur la cour d'école. Nous voulons ainsi contrôler l'identité des adultes qui circulent sur la cour.
- **De la Vallée :**
Quand vous venez à l'école, veuillez **STATIONNER OU LAISSER ET PRENDRE VOS ENFANTS SUR LA RUE PRINCIPALE**, que ce soit le matin, le midi ou le soir. Lorsque la barrière est fermée, vous n'avez pas accès dans le stationnement devant l'école. Pour la sécurité de vos enfants, il est interdit de stationner ou de circuler dans le stationnement des autobus et celui du personnel le matin et l'après-midi à la fin des cours. Cette politique est en vigueur en tout temps

Visiteurs

- Dès son arrivée, tout visiteur doit se présenter à la réception de l'école pour s'identifier, obtenir le droit de circuler dans l'école, et pour recevoir une cocarde l'identifiant comme visiteur.

Changement d'adresse, de téléphone

- Vous devez aviser immédiatement la secrétaire de l'école pour tout changement de vos coordonnées, adresse, numéro de téléphone, courriel...
- En tout temps, nous devons pouvoir vous joindre advenant une urgence avec votre enfant.

Soins santé



- **Nous vous demandons de garder votre enfant à la maison s'il est fiévreux ou atteint d'une maladie contagieuse**, pour éviter la contagion. Merci de nous informer lorsque vous savez que votre enfant présente une maladie infectieuse.
- Tout enfant qui, en cours de journée, ne semble pas être en état de poursuivre sa journée, est retourné à la maison après que nous ayons communiqué avec les parents ou avec la personne que les parents ont désignée pour les remplacer dans ces circonstances.

La médication

- La prescription médicale et l'autorisation parentale sont **NÉCESSAIRES** lorsque nous devons donner un médicament. Demandez le formulaire disponible au secrétariat, on vous avisera de la marche à suivre. **Veillez ne pas laisser de médicament dans le sac de votre enfant.**

Accidents

- Si, suite à un accident, il faut une vérification à la clinique médicale afin d'évaluer la gravité de la blessure ou pour recevoir des soins, le transport doit être assuré par les parents ou ceux qui en tiennent lieu. Dans l'impossibilité de rejoindre les parents, nous prenons les dispositions appropriées. S'il faut utiliser les services de taxi ou d'ambulance privée, ce sera aux frais des parents. L'élève est accompagné d'un adulte de l'école jusqu'à ce que les parents en assument la responsabilité.

Tenue vestimentaire/Polo

- L'école primaire de St-Sauveur a adopté un code vestimentaire : un polo uni gris ou bleu est obligatoire. Il est possible d'ajouter une veste ou un coton ouaté avec capuchon gris ou bleu, uni sans marque (ou avec logo de l'école). Vous pouvez vous procurer ces vêtements au magasin PERFORMANCE (avec le logo de l'école) OU faire l'achat d'un polo au magasin de votre choix en respectant les couleurs.
- Merci de nous aider à appliquer notre code vestimentaire.

Vêtements d'éducation physique



C'est une discipline obligatoire!

- À l'exception des élèves du préscolaire et du premier cycle (1^{ère} et 2^{ème} année), pour une question d'hygiène et de sécurité, **les élèves doivent se changer** et mettre un chandail à manches courtes, une culotte courte ou un pantalon souple et des souliers de course. On demande d'attacher les cheveux longs.
- Pour une dispense permanente du cours, il faut présenter un certificat médical. Pour une dispense occasionnelle du cours, un écrit des parents suffit.

Les objets personnels à l'école

- Il est interdit d'utiliser sur le terrain de l'école, cellulaire, jeux électroniques, appareil photo, etc. sous peine d'être confisqué à moins, d'un avis contraire de l'enseignant de votre enfant. Veuillez considérer que l'école n'est pas responsable de la perte, du bris, du vol ou de l'échange des objets personnels des enfants. Il est de votre responsabilité de vérifier le sac à dos de votre enfant.
- **Pour les récréations, nous acceptons les petits jouets : corde à danser, élastique, petites autos, petites figurines ou tous les autres petits jouets qui entrent dans la main, ainsi que les balles de tennis et le mini-hockey. Les objets doivent être rangés dans le casier ou le sac d'école. Si votre enfant perd un objet, il peut vérifier dans le coin des objets perdus.**

Identification

- Il est impératif de bien identifier tous les objets personnels de votre enfant (vêtements, effets scolaire, etc.)

Les bris ou pertes du matériel de l'école

- Le parent et l'élève sont responsables de tout le matériel pédagogique ou de jeu qui lui sont prêtés durant l'année. Un bris ou une perte entraîneront des frais.

Absence pour voyage familial

- Lorsqu'un élève s'absente pour un voyage familial, l'enseignante n'est pas tenue de lui fournir du travail académique. De plus, le parent doit informer l'école par écrit. C'est aussi de la responsabilité des parents de rattraper le retard encouru.

Fermeture d'école ou autres situations d'urgence

- Nous demandons aux parents de prévoir une solution de rechange si leur enfant doit quitter l'école durant la journée, quand il y a tempête ou autres situations d'urgence, et que le Centre de service scolaire ferme les écoles. Voir le portail de la CSL www.portail.cslaurentides.qc.ca, différents postes de radio et TVA – Salut bonjour!

N.B. S'assurer que l'école est ouverte avant d'y laisser votre enfant.

Casiers

- Je suis responsable d'organiser mon casier et d'identifier mes objets personnels et de respecter les règles de mon titulaire.
- Il n'y a pas de cadenas installés aux casiers.
- Exceptionnellement, en préparation pour le secondaire, les élèves de 6^e année peuvent avoir un cadenas.

Vêtements et Accessoires

- Si je viens à l'école à bicyclette, je la place sur le terrain de l'école à l'entrée et je la barre avec un cadenas parce que j'en suis responsable.
- Si je viens en planche à roulettes, patins à roues alignées, en trottinette ou à bicyclette, je les utilise à l'extérieur du terrain de l'école.

Le conseil d'établissement :

- Le conseil d'établissement de l'école est formé de parents, d'enseignants, de personnel de soutien, de la responsable du service de garde et de représentants du milieu. Un représentant des parents assume le rôle de président du conseil. Le conseil d'établissement a un rôle décisionnel au sein de l'école et doit s'assurer de prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de TOUS les élèves.
- Les membres parents sont élus annuellement à une assemblée générale de parents tenue avant le 30 septembre.

L'Organisme de Participation des Parents (OPP)

- Cet organisme regroupe des parents désireux de s'impliquer dans les projets et activités éducatives de l'école. Notamment, ils peuvent être désignés pour coordonner une campagne de financement. Ces parents sont nommés par leurs pairs à l'assemblée générale du mois de septembre. L'OPP est un organisme consultatif. Il n'a pas les pouvoirs que la loi sur l'instruction publique confère au conseil d'établissement.
- N'hésitez pas à vous impliquer pour améliorer la vie scolaire de votre enfant.